FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY
102 avenue Henri Barbusse, 92700 COLOMBES
Tél. : 01 44 69 33 69
ffh@ffhockey.org
www.ffhockey.org

PROJET SPORTIF FEDERAL 2021

Webinaire du 2 avril 2021

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Fédération Française de HOCKEY

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY
102 avenue Henri Barbusse, 92700 COLOMBES
Tél. : 01 44 69 33 69
ffh@ffhockey.org
www.ffhockey.org

MOT D'INTRODUCTION

YVES REGNIEZ

VICE-PRÉSIDENT
EN CHARGE DU PÔLE DÉVELOPPEMENT

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Fédération Française de HOCKEY

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY
102 avenue Henri Barbusse, 92700 COLOMBES
Tél. : 01 44 69 33 69
ffh@ffhockey.org
www.ffhockey.org

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Fédération Française de HOCKEY

LE CONTEXTE – ANS -

- **2019 :** création de **l'Agence Nationale du Sport « ANS »**.
- **2020** : généralisation du dispositif des **Projets Sportifs Fédéraux « PSF »**
- **2021** : les **conférences régionales du sport** sont opérationnelles avec la volonté de prendre en compte les spécificités des territoires (gestion notamment du dispositif Projets Sportifs Territoriaux).

LE CONTEXTE – PSF -

Pour l'ANS, le PSF doit :

- Satisfaire à des **critères d'intérêt général** permettant de **garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires**, **dans l'objectif d'augmenter le nombre de licenciés de la fédération**.
- Privilégier les actions **visant à corriger les inégalités sociales et territoriales** en matière d'accès aux pratiques en particulier en direction de **la pratique féminine et des personnes en situation de handicap**, notamment pour les fédérations ayant reçu la délégation pour des para-sports au titre de l'article L 131-14 du Code du sport.
- Les actions renforçant la lutte contre les dérives et les violences dans le sport. Dans ce cadre la FFH incite ses structures à **déposer des projets dans le cadre des Projets Sportifs Territoriaux (PST) en matière de lutte contre les violences sexuelles dans le sport**.
- Définir le **rôle et impliquer les structures intermédiaires**, ligues régionales et comités départementaux dans l'atteinte des objectifs de développement.

LES AMBITIONS DE LA FF de Hockey

- Augmenter le nombre de licenciés
- Favoriser l'accessibilité du hockey pour tous
- Renforcer la structuration fédérale

AGENCE NATIONALE DU SPORT

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Mise en place des PSF – *Qui fait quoi ?*

Fédérations	Agence	Fédérations	Agence	Fédérations	Agence
• Diffusent l'information et accompagnent les associations dans leur demandes de subvention via le Compte Asso • Vérifient l'éligibilité et la complétude des dossiers • Instruisent les dossiers déposés selon les modalités qu'elles auront fixées • Valident les bénéficiaires et les montants proposés au sein d'une commission • Saisissent les montants validés dans OSIRIS	• Accompagne les fédérations et relaie l'information aux plans national et territorial auprès des réseaux partenaires (Etat, collectivités, monde économique) • Procède à un certain nombre de vérifications (droits de tirage, équilibre géographique, sanctuarisation des crédits en Outre-mer, part réservée aux clubs, modalités d'organisation et composition de la (des) commission(s) de validation…) • Valide les montants proposés par les fédérations dans OSIRIS	• Etablissent les états de paiement dans OSIRIS • Génèrent les conventions annuelles (quand subvention >23K€) et les transmettent pour signature aux bénéficiaires • Transmettent les conventions annuelles à l'Agence nationale du Sport	• Vérifie les états de paiement et les pièces afférentes (signatures originales, correspondance des RIB, présence des conventions annuelles,…) • Assure la mise en paiement dans OSIRIS • Envoie les notifications d'accord et de refus à l'ensemble des bénéficiaires	• Récupèrent les CERFA Compte-rendu des actions financées dans le cadre de leur PSF (dans les 6 mois qui suivent la réalisation de l'action ou au plus tard le 30 juin en N+1) • Evaluent ces actions au regard des indicateurs fixés • Transmettent à l'Agence nationale du Sport leur évaluation (via un fichier Excel)	• Gère les reversements si une fédération constate une non utilisation de tout ou partie d'une subvention ou une utilisation non conforme à son objet • Assure des contrôles sur la base d'un échantillonnage (au niveau territorial) • Evalue au plan national la mise en œuvre du projet sportif fédéral

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY
102 avenue Henri Barbusse, 92700 COLOMBES
Tél. : 01 44 69 33 69
ffh@ffhockey.org
www.ffhockey.org

INSTRUCTION ET GESTION DE L'ENVELOPPE PSF À LA FF HOCKEY

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Fédération Française de HOCKEY

OÙ TROUVER LES INFORMATIONS ?

Site Internet fédéral : Hockey pour tous / Espace structures / Projets sportifs fédéraux

QUI CONTACTER ?

Pour toutes les demandes concernant le PSF, envoyer vos demandes d'informations et documents à l'adresse mail :

psf@ffhockey.org

COMMISSION NATIONALE PSF 2021

Cette commission est composée de 18 personnes :

Membres représentant le niveau national :

- 2 élus (e) du comité directeur de la FF de Hockey,
- 1 représentant du comité d'éthique et de déontologie
- 1 salarié de la FF de Hockey,
- 4 Conseillers Techniques Sportifs (CTS agents de l'État),
- 1 expert relatif au traitement des données informatiques et statistiques.

Pour chaque échelon : Ligue / Comité départemental / Club

- 1 élu(e) du comité directeur d'une ligue,
- 1 représentant des professionnels travaillant au sein d'une ligue,
- + 1 élu ou professionnel

Les ligues ont jusqu'au 9 avril pour faire remonter les candidatures de leur territoire par mail à la FFH.

Courrier d'appel à candidatures / fichier Excel

MÉTHODE DE TRAITEMENT DES DOSSIERS

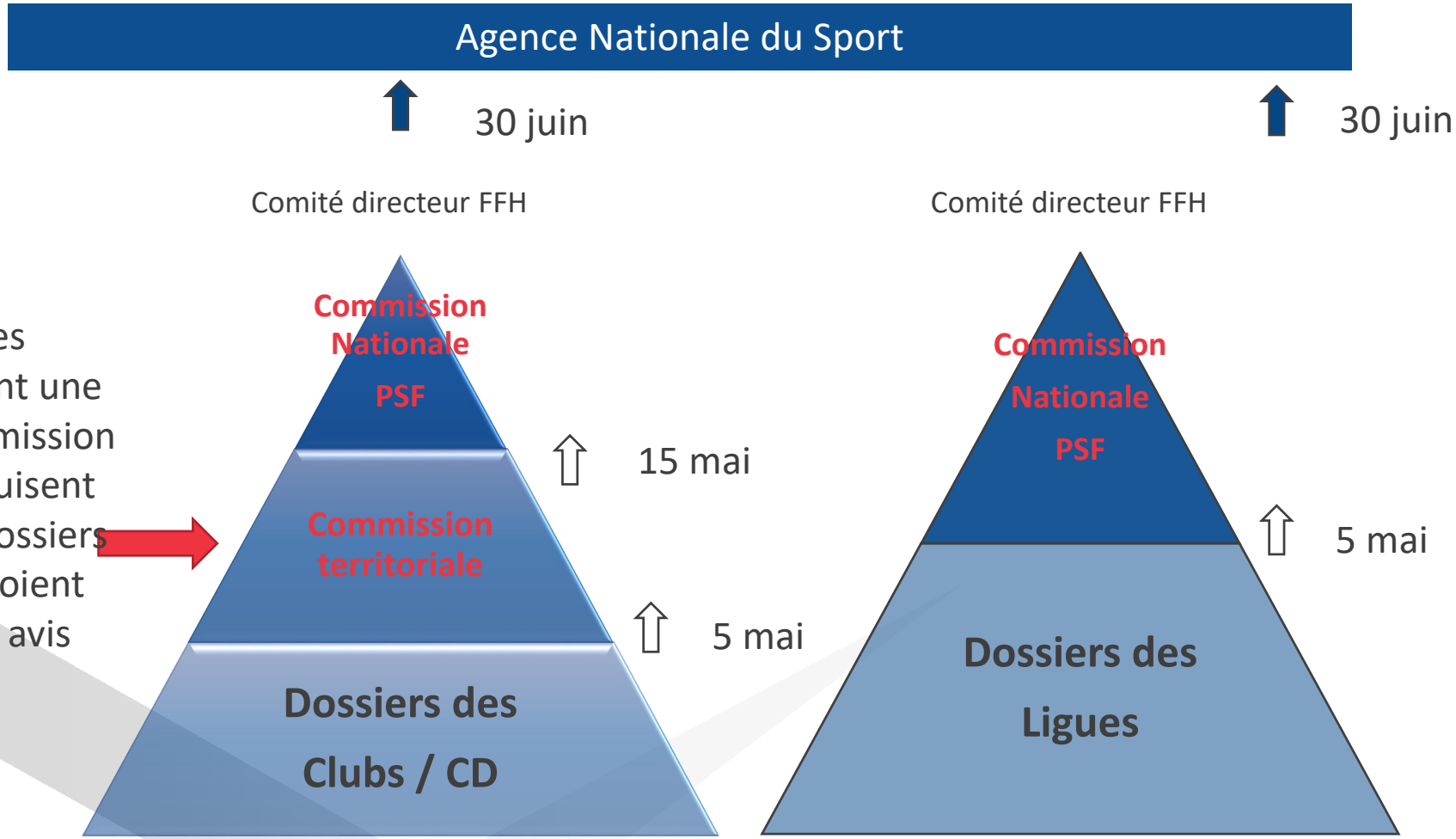

QUELLE ENVELOPPE POUR LA FF de HOCKEY ?

« CNDS » 2019 « PSF » 2020 Hors emploi	Ligues		Comités départementaux		Clubs	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Nombres de structures à la FFH (chiffres2018-19)	13	13	33	33	159	139
Nombres de structures bénéficiaires	9	11	12	18	25	53
Sommes reçues	92 60 €	70 55 €	79 189 €	78400 €	60 80 €	95 50 €
% de la part territoriale	40 %	29 %	34 %	32 %	26 %	39 %
Total reçu	2019 : 232 589 €			2020 : 244 454 €		

Pour 2021 :
Montant « PSF » est supérieur (plan de relance) : 337 600 €
La part réservée aux clubs doit tendre vers 50 % de l'enveloppe globale en 2024 .

LES RÈGLES DE RÉPARTITION FIXÉES PAR L'ANS

En 2021, sur les 337 600 € :

- **La part réservée aux clubs :** continuer à progresser pour **atteindre les 50% en 202**4, donc dépasser les 39 % attribués au clubs.
- **La pratique féminine : augmenter les crédits de 25 % par rapport à N-1**. Soit passer au minimum de 66 334 € à 82 917,5 €
- **Le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap** : **une attention particulière est portée à ces projets**. (≃ 16 600 € en N-1, car intégré au Hockey pour tous)
- **L'Outre mer** : **sanctuariser, dans la mesure du possible, les crédits attribués à ces territoires en N-1, soit 10 600 € fléchés sur La Réunion**
- **Particularité 2021 crise sanitaire** : 65 150 € fléchés sur le Plan France Relance.
- **La garantie d'une attribution équitable** aux associations quel que soit leur ressort géographique, en fonction de critères préalablement définis et partagés.

LE TRAVAIL DE LA COMMISSION NATIONALE PSF

Consulter en ligne le **rapport de la commission nationale PSF 2020** (notamment p 6 et 7) pour prendre connaissance de la méthodologie et des critères pris en compte pour étudier les dossiers

Quelques éléments :
- Complétude et mise à jour des pièces administratives : voir le guide LCA et note de conseil FFH
- Qualité et pertinence des projets présentés, consulter la note de cadrage

CHIFFRES CLÉS 2019/2020 – CNDS-PSF FF de HOCKEY

CNDS 2019 PSF 2020 Emploi	2019	2020	2021
Nombres de structures bénéficiaires	33	27	Nous vous incitons à effectuer une demande de subvention dans la perspective de créer ou consolider l'emploi.
Sommes reçues	276 742 €	232 884 €	

Attention cette enveloppe reste gérée par les services déconcentrés, la FFH émet cependant un avis sur ces dossiers à partir de 2021.
Contacter votre référent territorial ANS, annuaire des référents par ce LIEN

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY
102 avenue Henri Barbusse, 92700 COLOMBES
Tél. : 01 44 69 33 69
ffh@ffhockey.org
www.ffhockey.org

LES DÉMARCHES À RÉALISER POUR EFFECTUER UNE DEMANDE DE SUBVENTION PSF 2021

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Fédération Française de HOCKEY

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY
102 avenue Henri Barbusse, 92700 COLOMBES
Tél. : 01 44 69 33 69
ffh@ffhockey.org
www.ffhockey.org

LE COMPTE ASSO

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Fédération Française de HOCKEY

LA DEMANDE EN LIGNE

Le dépôt des demandes de subvention se fait uniquement via Mon Compte Asso

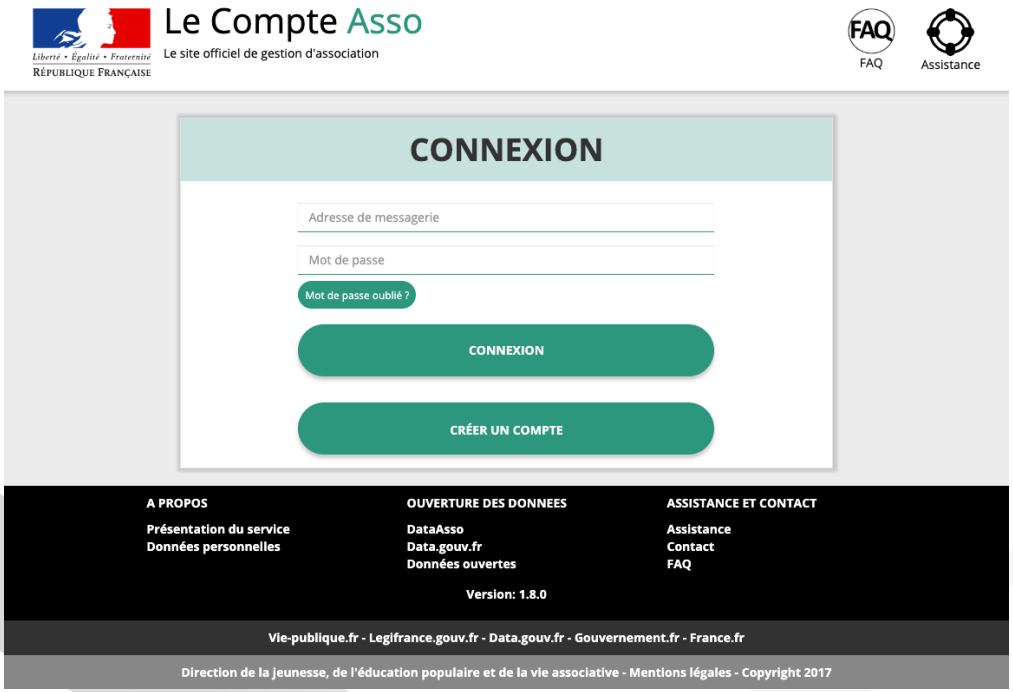

Les guides :

- Créer un compte LCA
- Compléter les parties administratives LCA
- Note de conseil FFH sur les parties administratives

Docs Types :

- Dossier de subvention word pour préparer sa demande
- Plan de développement type : club, CD, ligue.

Libellé subvention	Code subventions
FFHockey sur gazon - **Auvergne-Rhône-Alpes** - Projet sportif fédéral	1174
FFHockey sur gazon - **Bourgogne-Franche-Comté** - Projet sportif fédéral	1175
FFHockey sur gazon - **Bretagne** - Projet sportif fédéral	1176
FFHockey sur gazon - **Centre-Val de Loire** - Projet sportif fédéral	1177
FFHockey sur gazon - **Grand Est** - Projet sportif fédéral	1178
FFHockey sur gazon - **Hauts-de-France** - Projet sportif fédéral	1179
FFHockey sur gazon - **Île-de-France** - Projet sportif fédéral	1180
FFHockey sur gazon - **Normandie** - Projet sportif fédéral	1181
FFHockey sur gazon - **Nouvelle Aquitaine** - Projet sportif fédéral	1182
FFHockey sur gazon - **Occitanie** - Projet sportif fédéral	1183
FFHockey sur gazon - **Pays de la Loire** - Projet sportif fédéral	1184
FFHockey sur gazon - **Provence-Alpes-Côte d'Azur** - Projet sportif fédéral	1185
FFHockey sur gazon - **Guadeloupe** - Projet sportif fédéral	1186
FFHockey sur gazon - **Martinique** - Projet sportif fédéral	1187
FFHockey sur gazon - **Guyane** - Projet sportif fédéral	1188
FFHockey sur gazon - **La Réunion** - Projet sportif fédéral	1189
FFHockey sur gazon - **Mayotte** - Projet sportif fédéral	1190

LES ÉTAPES

- Faire une demande de subvention

Pour vous aider dans vos démarches se référer à ...

Disponible sur la page « Projets Sportifs Fédéraux du site Internet FFH par ce LIEN

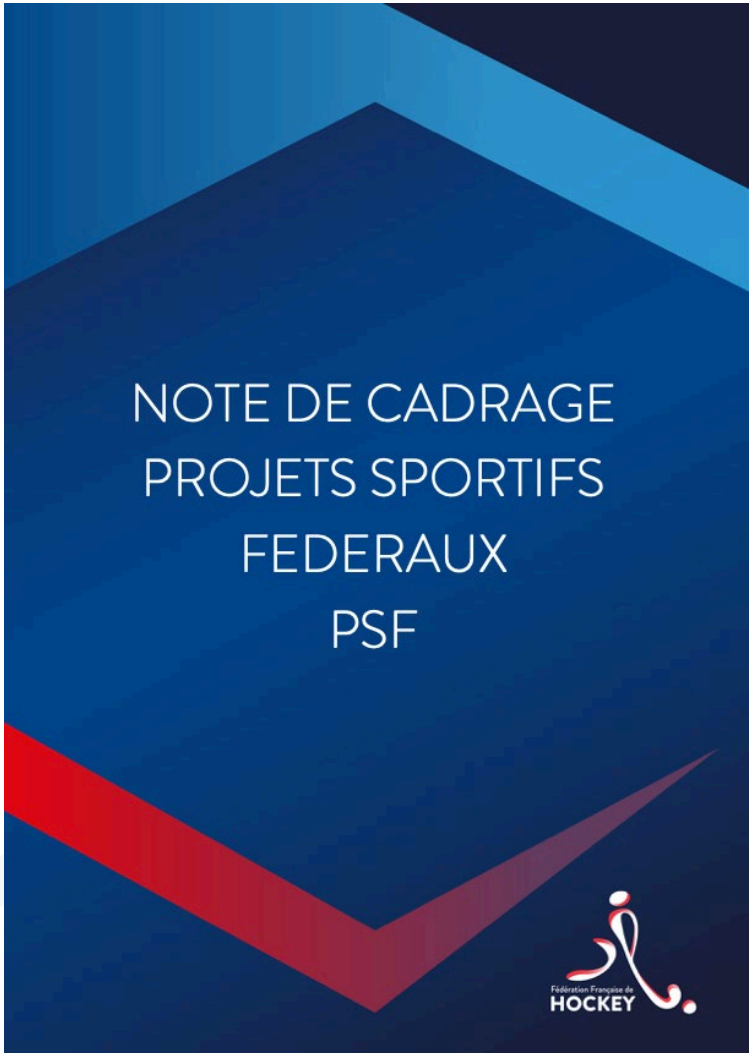

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY
102 avenue Henri Barbusse, 92700 COLOMBES
Tél. : 01 44 69 33 69
ffh@ffhockey.org
www.ffhockey.org

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

DU DOSSIER

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Fédération Française de HOCKEY

LES CRITÈRES OBLIGATOIRES EN 2021

- Être **affilié à la FF Hockey** et à jour des cotisations,
- S'enregistrer et fournir l'ensemble des documents demandés sur la plateforme « Le Compte Asso » (complétude du dossier, suivre notamment les orientations données dans la note de conseil),
- Déposer **1 seul dossier de demande de subvention se déclinant en 4 projets maximum**
- Demander une subvention (montant global indiqué à l'étape 5 "Attestations" dans "le Compte Asso") d'un **montant minimum de 1500 €** (**réduit à 1000 €** en ZRR*, et lorsque l'association demande une subvention dans le cadre d'une action éligible au plan de relance). Pour chaque action, la subvention ne peut pas dépasser 80% du budget total de l'action.
- Déposer un **projet associatif** (voir critère dans note de cadrage)
- Saisir un **compte rendu financier** pour les associations ayant obtenu une subvention PSF en N-1 (voir partie spécifique)

** dont le siège social ou le lieu de l'action ou l'origine géographique du public visé se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou contrat de ruralité*

LES CRITÈRES RECOMMANDÉS

- Adhérer à l'AFDAS (passera en critère obligatoire en 2022),

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY
102 avenue Henri Barbusse, 92700 COLOMBES
Tél. : 01 44 69 33 69
ffh@ffhockey.org
www.ffhockey.org

ÉCHÉANCIER

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Fédération Française de HOCKEY

ÉCHÉANCIER

Mars 2021	Appel à candidatures commission nationale PSF Rédaction et diffusion de la note de cadrage et des documents supports.
Le 8 ? 1ère semaine avril 2021	Lancement de la campagne et accompagnement des associations par la fédération pour le dépôt des dossiers de subvention PSF 2021 et des comptes rendus financiers du PSF 2020.
5 mai 2021 minuit	Clôture de la campagne 2021
15 mai 2021 minuit	Fin de l'instruction des dossiers par les commissions territoriales PSF.
Mai-juin 2021	Instruction des dossiers (demande et compte rendu) par la commission nationale PSF de la FF de Hockey. Validation des propositions de la commission par le comité directeur de la FF de Hockey
juillet 2021	Validation par l'ANS, versement des financements et communication nationale

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY
102 avenue Henri Barbusse, 92700 COLOMBES
Tél. : 01 44 69 33 69
ffh@ffhockey.org
www.ffhockey.org

TYPES D'ACTIONS ÉLIGIBLES

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Fédération Française de HOCKEY

LES DISPOSITIFS ÉLIGIBLES

Menus déroulant du Compte Asso, **chaque projet (rappel : 4 projets maxi) doit faire référence à 1 seul dispositif éligible**. Les dossiers de type « fourre tout » (ex : Hockey éducatif mais incluant dans le descriptif des actions du Hockey éducatif, féminisation, handicap ... Ne sera pas éligible)

Objectifs opérationnels définis par l'ANS	Dispositifs éligibles définis par la FFH
Développement de la pratique	1- Développer le hockey éducatif
	2- Développer la féminisation
	3- Développer le hockey dans les territoires carencés (QPV et ZRR et cité éducative)
	4- Développer le Handi Hockey (Hockey fauteuil et Hockey adapté)
	5- Structuration fédérale
Promotion du sport santé	6- Développer des actions de Hockey santé
Plan France Relance	7- Aide aux associations en grande difficulté
	8- Aide à la reprise d'activités sportives
Accession territoriale au sport de haut niveau	9- ETR actions sportives
	10- ETR Encadrement

DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES
1 Développer le Hockey éducatif

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
L'appellation « hockey éducatif » renvoie à la pratique des jeunes scolarisés dans le cadre de l'Éducation Nationale (de la maternelle à l'université), des collectivités territoriales … Cela concerne donc la pratique hors club.			
FFH1a	Clubs, CD	Mise en place de cycles de hockey éducatif (la délivrance de diplôme Pass Hockey et l'invitation à des séances d'essai en fin de cycle sont recommandés)	N^{bre} de Pass Hockey, N^{bre} de licences loisirs mention scolaire *,
FFH1b	Clubs, CD, ligues	Organisation de tournoi(s) (tout type : USEP, UNSS, ville, collectivités territoriales, etc.) Participation aux circuits de compétitions UNSS et/ou FFSU	N^{bre} d'actions déclarées en Pass Hockey, N^{bre} d'équipes inscrites aux CdF UNSS/FFSU, N^{bre} de licences loisirs mention scolaire *
FFH1c	Clubs, CD, ligues	Organisation d'événements dans le cadre de la journée et de la semaine olympique et paralympique notamment en lien avec les établissements scolaires mais aussi les collectivités.	N^{bre} d'actions déclarées en Pass Hockey
FFH1d	Clubs	Projets dans le cadre du label Génération 2024	N^{bre} d'actions déclarées en Pass Hockey
FFH1e	CD, ligues	Formations des CPC / CPD, professeurs des écoles, professeurs d'EPS ET des éducateurs territoriaux, animateurs, etc.	N^{bre} de personnes formées, N^{bre} d'actions de formation, Signature d'une convention avec les services de l'éducation nationale.
FFH1e	Clubs	Projets en lien avec une section sportive scolaire (notamment : obligation d'aménagement horaire pour plusieurs créneaux d'entraînement par semaine, convention avec un établissement scolaire).	N^{bre} d'actions déclarées en Pass Hockey , N^{bre} d'équipes inscrites aux championnats de France UNSS, N^{bre} de licences loisirs mention scolaire

Attention, les actions suivantes ne peuvent être financées : action libre de découverte sans partenariat avec une structure partenaire (structure de l'Éducation Nationale, collectivités territoriales, centre de loisir …), action mélangeant un fonctionnement de club (pratique des licenciés) avec des actions de hockey éducatif.

* Licence loisir offerte sur présentation d'une licence USEP, UNSS, FFSU lors d'une création de licence

2 - Développer la Féminisation

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
Cible le développement en nombre et en compétence des joueuses du loisir jusqu'au plus haut niveau, des dirigeantes, des arbitres et des encadrantes.			
FFH2a	Clubs, CD, ligues	Organisation d'événements spécifiques féminins (obligation de récurrence sur une saison avec au moins une action sur le Printemps du Hockey) : ex : action de promotion (amène ta copine ...), offre de stages dédiés au public féminin (ex : accompagnement de jeunes filles en STAPS dans les collectifs nationaux)	N^{bre} d'actions déclarées en Pass Hockey N^{bre} de Pass Hockey
FFH2b	Clubs	Mise en place de créneaux hebdomadaires adaptés et spécifiques à la pratique féminine. Ces créneaux peuvent être dédiés à la pratique loisir, section adulte en parallèle du baby Hockey, Hockey fitness ...	N^{bre} de licenciées féminines
FFH2c	Clubs, CD, Ligues	Mise en place d'une politique tarifaire préférentielle ou d'une dotation spécifique pour le public féminin (cette action ne peut être financée comme un projet unique, les crédits de subvention ne peuvent pas servir uniquement à combler le différentiel du coût de licence)	
FFH2d	CD	Participation d'une équipe féminine au TND U12	Participation effective
FFH2e	Ligues	Participation d'une équipe féminine aux Interligues U14 et / ou U16	Participation effective
FFH2f	Clubs, CD, Ligues	ActionS de formation spécifiques réservées aux femmes dirigeantes (ex : en partenariat avec l'association Femix'Sports), aux arbitres et aux encadrantes féminines.	Nbre de dirigeantes, arbitres et encadrantes formées

Attention, les actions suivantes ne peuvent pas être financées : financement des équipes masters, équipement des équipes si cette demande n'est pas intégrée dans un projet plus global de développement, actions de hockey éducatif, action de communication générale du club, projet présentant des objectifs de féminisation sans présenter le détail des actions mises en œuvre, projet « fourre-tout » assimilable à un projet de fonctionnement du club ne bénéficiant pas spécifiquement aux féminines.

3 - Développer le hockey dans les territoires carencés

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
Rendre accessible la pratique du hockey pour les personnes issues des territoires en QPV, ZRR et cités éducatives. Les territoires carencés sont identifiés en QPV, en ZRR et cités éducatives. Voir annexe 2.			
FFH3a	Clubs, CD, ligues	Organisation d'actions de promotion en territoires carencés Organisation d'actions de promotion à destination spécifiquement des personnes issues des territoires carencés sur les installations de Hockey (objectif de faire sortir les personnes de ces territoires et favoriser l'inclusion).	N^{bre} de Pass Hockey N^{bre} d'actions déclarées en Pass Hockey N^{bre} de licenciés issus des QPV, ZRR et cités éducatives.
FFH3b	Clubs, CD, ligues	Mise en place de cycles de Hockey dans, ou à destination des publics résidant en territoires carencés	N^{bre} de Pass Hockey N^{bre} d'actions déclarées en Pass Hockey N^{bre} de licenciés issus des QPV, ZRR et cités éducatives.
Attention, les actions suivantes ne peuvent être financées : les projets mélangeants des actions à destination des territoires carencés avec d'autres actions de fonctionnement du club.			

4 - Développer le handi-hockey

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
L'appellation « Handi Hockey » renvoie à la pratique des personnes en situation de handicap (moteur avec le Hockey fauteuil, mental et/ou cognitif avec le Hockey adapté et enfin sensoriel). Pour le Handi hockey, le conventionnement avec les fédérations spécifiques (Handisport, Sport Adapté) à l'échelon territorial d'intervention est recommandé, l'inscription sur l'handiguide des sports est très fortement recommandée.			
FFH4a	Clubs	Mise en place d'une section Handi Hockey (Hockey adapté et/ou hockey fauteuil) Mise en place d'une pratique mixte Handi/valide	N^{bre} de licenciés en situation de handicap Inscription de la structure à l'Handiguide des sports
FFH4b	Clubs, CD	Mise en place d'animations ou de cycles en partenariat avec des institutions spécialisées (IME, IMPRO ...)	N^{bre} de Pass Hockey Nbre d'interventions
FFH4c	Clubs, CD, ligues	Organisation d'actions de promotion ou de rassemblements pour les personnes en situation de handicap. Hors club	N^{bre} de Pass Hockey N^{bre} d'actions déclarées en Pass Hockey N^{bre} de tournois

5 – Structuration fédérale

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
		Actions de structuration fédérale	
FFH5a	CD	Organisation de stages de préparation dans le cadre du TND U12. et frais de déplacement sur la compétition. (les actions demandant une subvention uniquement sur les déplacement en compétition et n'intégrant pas de stages de préparation ne pourront pas être financées)	Volume horaire d'entraînement du/des collectif(s) (stages + compétitions préparatoires inclus)
FFH5b	CD	Organisation de stages de formation des encadrants (DEF 1 et 2) et des arbitres	Nbre d'action de formation Nbre d'encadrants diplômés Nbre d'arbitres formés
		Attention, aucune autre action ne peut être financée dans ce dispositif	

PROMOTION DU SPORT SANTE

6 - Développer les actions de Hockey santé.

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
L'appellation Hockey santé renvoie à la pratique du Hockey dans le cadre d'une pratique adaptée aux problématiques de santé ou à destination de personnes atteintes d'une pathologie chronique.			
FFH6a	Clubs, CD, Ligues	Mise en place d'actions de promotion dans le cadre des journées « sentez-vous sport » spécifiquement en lien avec la thématique de la santé.	N^{bre} de Pass Hockey
FFH6b	Clubs, CD, Ligues	Mise en place de cycles de hockey adaptés aux problématiques de santé ou à destination de personnes atteintes d'une pathologie chronique (ex : hockey en marchant, pratiques adaptées). Il est recommandé de mettre en place ses actions en partenariat avec les acteurs du système de santé (Agence Régionale de santé, CPAM, EHPAD ...)	Nbre de cycles mis en place Nbre de licenciés inscrit dans les cycles de Hockey de santé. Obtention d'un label sport santé
Attention, les actions suivantes ne peuvent être financées : les actions de type « sport pour tous » n'entrent pas dans ce dispositif (tournois de Hockey loisir, baby Hockey, entraînement et déplacements sur les compétitions Masters ou tournois Vétérans).			

PLAN FRANCE RELANCE

7 - Aide aux associations en grande difficulté

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
Ce dispositif est destiné aux associations en grande difficulté proche de la cessation de paiement. Il ne peut être cumulé avec le Fond Territorial de Solidarité des Projets Sportifs Territoriaux 2021.			
FFH7a	Clubs	Association dont le bilan financier fait apparaître de grande difficulté financière amenant notamment la possibilité de licenciement d'un professionnel au sein de la structure.	Cette aide est assimilée à une aide au fonctionnement, il n'y a donc pas d'indicateur et aucun compte rendu financier ne sera demandé.
Attention, les actions suivantes ne peuvent être financées : la baisse du nombre de licenciés ne peut justifier à elle seule la demande d'aide dans ce dispositif. Cette baisse doit être associée à une grande difficulté financière de l'association mise en évidence dans les documents financiers.			

8 - Aide à la reprise d'activités sportives

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
Ce dispositif est destiné à présenter des projets permettant la relance de l'activité sportive suite aux difficultés vécues en lien avec la situation sanitaire.			
FFH8a	Clubs	Politique tarifaire : famille, tarif spécial renouvellement (cause covid ...) (cette action ne peut être financée comme un projet unique, les crédits de subvention ne peuvent pas servir uniquement à combler le différentiel du coût de licence)	Nbre de licenciés
FFH8b	Clubs, CD, Ligues	Actions de promotion : forum des associations, journée porte ouverte, tournois de démonstration ...	Nbre de Pass Hockey Nbre de licenciés
FFH8c	Clubs	Création de créneaux pour attirer de nouveaux publics ou faire revenir les licenciés : école de Hockey, baby Hockey, créneaux loisir.	Nbre de licenciés
FFH8d	Clubs, CD, Ligues	Mise en place de protocole sanitaire spécifique à la pratique à l'entraînement et en compétition (achat masques, gel et solution hydro alcoolique, tests PCR ...)	Mise en place effective des protocoles sanitaires

ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU

9 – ETR actions sportives

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
Ce dispositif est réservé aux ligues pour financer des actions en lien avec l'accession au haut niveau			
FFH10a	Ligues	Dispositif d'entraînement régional permanent permettant un entraînement régulier prioritairement sur les catégories U 12 et U14. Remplissant les conditions suivantes : - Mise en place de tests d'entrée Volume d'entraînement hebdomadaire ventilé sur une saison sportive (minimum d'un entraînement supplémentaire hebdomadaire de 2h en plus de la pratique en club) - Convention Ligue / club(s) - Terrain synthétique à disposition (qualité des infrastructures) - Composition et qualification de l'encadrement (minimum 1 DEJEPS dans le staff)	- Mise en place effective du dispositif (volume horaire d'entraînement annuel réalisé) - Nbre de jeunes inscrits dans le dispositif - Nbre de jeunes invités pour un stage national U14 -U16 - Nbre de jeunes sélectionnés pour entrer en pôle
FFH10b	Ligues	Organisation de stages de préparation dans le cadre des Interligues U14 et U16 et frais de déplacement sur la compétition. (les actions demandant une subvention uniquement sur les déplacement en compétition et n'intégrant pas de stages de préparation ne pourront pas être financées)	Volume horaire d'entraînement du/des collectif(s) (stages + compétitions préparatoires inclus)
Attention, les actions suivantes ne peuvent être financées : actions des clubs et des CD			

10 – ETR Encadrement

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
Ce dispositif est réservé aux ligues pour financer des actions en lien avec le financement et la formation des encadrants.			
FFH11a	Ligues	Mise en place de formations DEF 1 et 2	Nombre de stages de formations Nombre de personnes formées
FFH11b	Ligues	Mise en place de formations d'arbitres, des officiels	Nombre de stages de formations Nombre de personnes formées
FFH11c	Ligues	Mise en place de formations des dirigeants	Nombre de stages de formations Nombre de personnes formées
FFH11d	Ligues	Frais d'animation et de fonctionnement de l'Equipe Technique Régionale (réunion de coordination, frais de mission, frais de formation, vacation des intervenants) Cette action ne peut être financée comme un projet unique, elle doit être accompagnée de la mise en œuvre de projets.	
Attention, les actions suivantes ne peuvent être financées : actions des clubs et des CD.			

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY
102 avenue Henri Barbusse, 92700 COLOMBES
Tél. : 01 44 69 33 69
ffh@ffhockey.org
www.ffhockey.org

JUSTIFICATION DES ACTIONS FINANCÉES AU TITRE DU PSF 2020

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Fédération Française de HOCKEY

Avant tout !
Consulter la note d'aide à la rédaction des comptes rendus financier :

LIEN

CHOISIR UN SCÉNARIO POUR CHAQUE ACTION FINANCÉE

Scénario 1	• ACTION RÉALISÉE
Scénario 2	• ACTION DÉCALÉE au 1er semestre
Scénario 3	• ACTION REPORTÉE EN 2021
Scénario 4	• ACTION ANNULÉE (scénario à éviter)

Fichier Excel pour indiquer à la FFH le choix du scénario, à compléter et à renvoyer dans les meilleurs délais par mail à l'adresse psf@ffhockey.org

- Scénario 1 : l'association a réalisé l'action en 2020

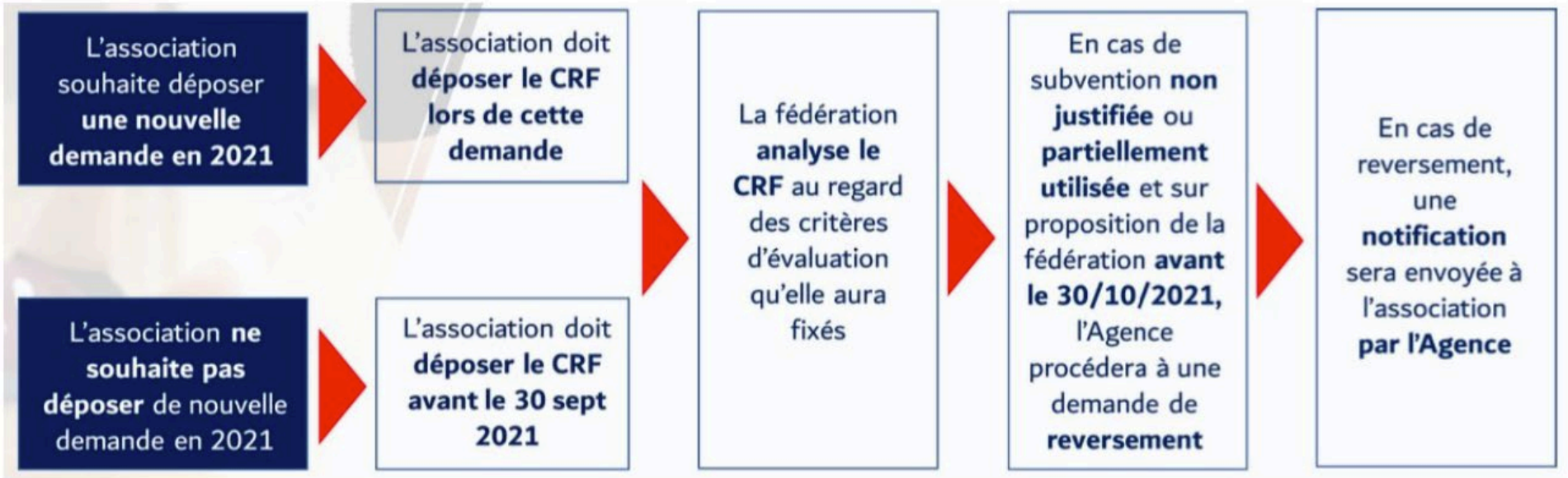

1ère ÉTAPE :

Renseigner le fichier Excel "enquete-evaluation-PSF-2020" pour signifier à la fédération le scénario choisi pour chaque action et le renvoyer à l'adressse psf@ffhockey.org

Scénario 1

Action réalisée

2ème étape

L'association saisie le CRF sur le Compte Asso lors de la demande PSF 2021

Les démarches pour l'association :

Lien Le Compte Asso
Lien fichier CRF définitif pour préparer la saisie en ligne.
Dans la note d'aide relative au CRF, consulter le focus sur le cerfa.

SCÉNARIO 2

Scénario 2 : l'association n'a pas terminé l'action en 2020 et va la terminer au cours du 1er semestre 2021

1ère ÉTAPE :

Renseigner le fichier Excel "enquete-evaluation-PSF-2020" pour signifier à la fédération le scénario choisi pour chaque action et le renvoyer à l'adressse psf@ffhockey.org

Scénario 2

Action décalée sur le 1er semestre 2021

2ème étape

L'association envoie à la FFH sur l'adresse psf@ffhockey.org un CRF intermédiaire en utilisant le modèle proposé sur la page PSF.

3ème étape

L'association saisit un CRF définitif sur le Compte Asso avant le 30 septembre 2021

Les démarches pour l'association :

- Lien CRF intermédiaire
- Adresse mail PSF : psf@ffhockey.org

SCÉNARIO 3

- **Scénario 3 : l'association n'a pas réalisé ou n'a pas pu terminer l'action à cause de la crise sanitaire**

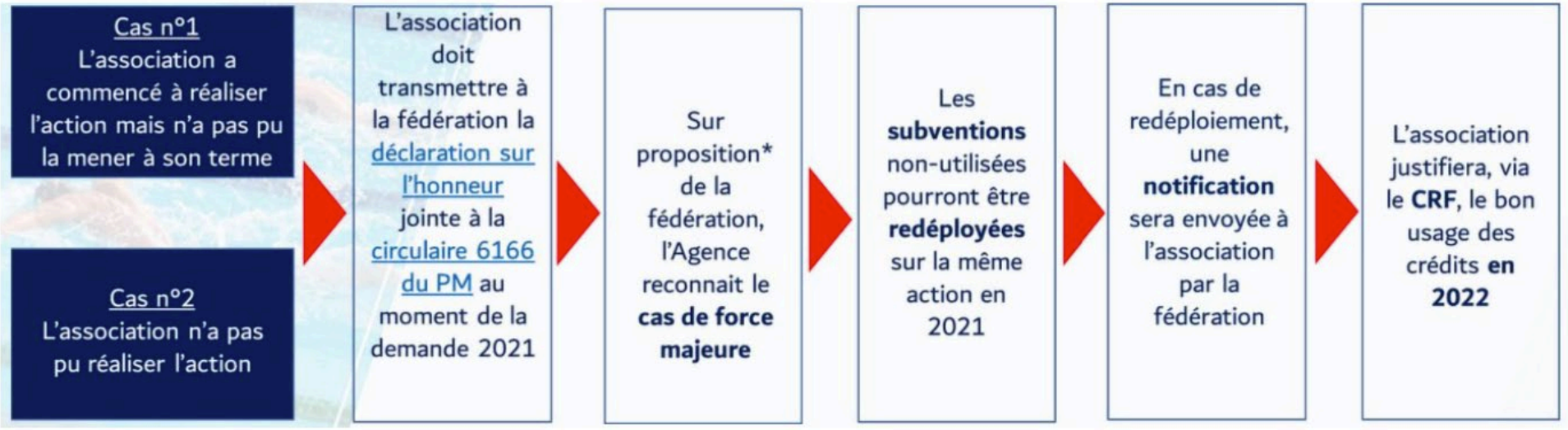

1ère ÉTAPE :

Renseigner le fichier Excel "enquete-evaluation-PSF-2020" pour signifier à la fédération le scénario choisi pour chaque action et le renvoyer à l'adressse psf@ffhockey.org

Scénario 3

Action reportée sur 2021

2ème étape

L'association envoie l'attestation sur l'honneur à l'adresse psf@ffhockey.org en utilisant le modèle téléchargeable sur la page PSF.

la FFH envoie alors une notification à l'association

3ème étape

L'association saisit un CRF définitif sur le Compte Asso avant la saisie d'une nouvelle demande PSF 2022 ou au plus tard le 30 juin 2022.

Les démarches pour l'association :

- Lien attestation sur l'honneur
- Adresse mail PSF : psf@ffhockey.org

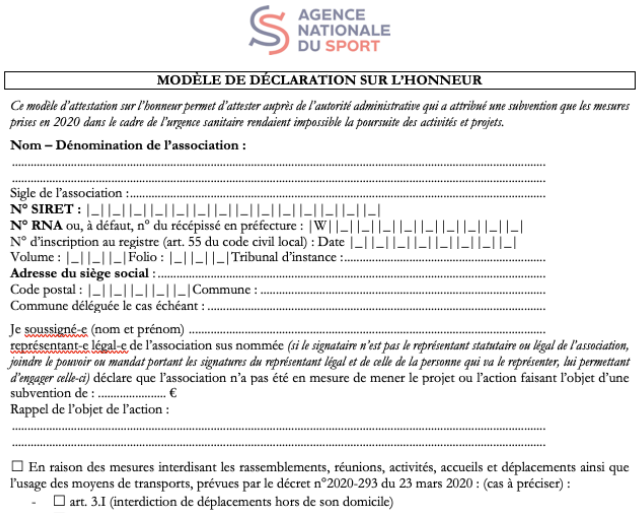

AGENCE NATIONALE DU SPORT

MODÈLE DE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Ce modèle d'attestation sur l'honneur permet d'attester auprès de l'autorité administrative qui a attribué une subvention que les mesures prises en 2020 dans le cadre de l'urgence sanitaire rendaient impossible la poursuite des activités et projets.

Nom – Dénomination de l'association :

.....

.....

Sigle de l'association :.....

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° RNA ou, à défaut, n° du récépissé en préfecture : |W|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° d'inscription au registre (art. 55 du code civil local) : Date |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Volume : |_|_|_|_|Folio : |_|_|_|_|Tribunal d'instance :.....

Adresse du siège social :.....

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|Commune : .....

Commune déléguée le cas échéant : .....

Je soussigné-e (nom et prénom) .....

représentant-e légal-e de l'association sus nommée *(si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat portant les signatures du représentant légal et de celle de la personne qui va le représenter, lui permettant d'engager celle-ci)* déclare que l'association n'a pas été en mesure de mener le projet ou l'action faisant l'objet d'une subvention de : ..... €

Rappel de l'objet de l'action :

.....

.....

☐ En raison des mesures interdisant les rassemblements, réunions, activités, accueils et déplacements ainsi que l'usage des moyens de transports, prévues par le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 : (cas à préciser) :

- ☐ art. 3.I (interdiction de déplacements hors de son domicile)

SCÉNARIO 4

- **Scénario 4 À ÉVITER : l'association n'a pas réalisé l'action en 2020 et abandonne le projet**

Si une association est tentée d'opter pour ce scénario, elle devra en premier lieu **prendre contact avec l'équipe PSF de la FF Hockey** qui la conseillera pour trouver une autre solution.

Si aucune solution n'est trouvée, et uniquement dans ce cas, l'association devra, sur la plateforme le Compte Asso, répondre NON à la question « Ce projet-a-t-il été réalisé ? ». Le service instructeur prendra alors contact avec l'association pour définir les modalités de reversement de la subvention.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY
102 avenue Henri Barbusse, 92700 COLOMBES
Tél. : 01 44 69 33 69
ffh@ffhockey.org
www.ffhockey.org

ACCOMPAGNEMENT

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Fédération Française de HOCKEY

PROBLÈMES TECHNIQUES LIÉS AU COMPTE ASSO

1. consulter les guides mis à votre disposition
2. contacter l'assistance (la FFH n'a pas la main sur la plateforme)

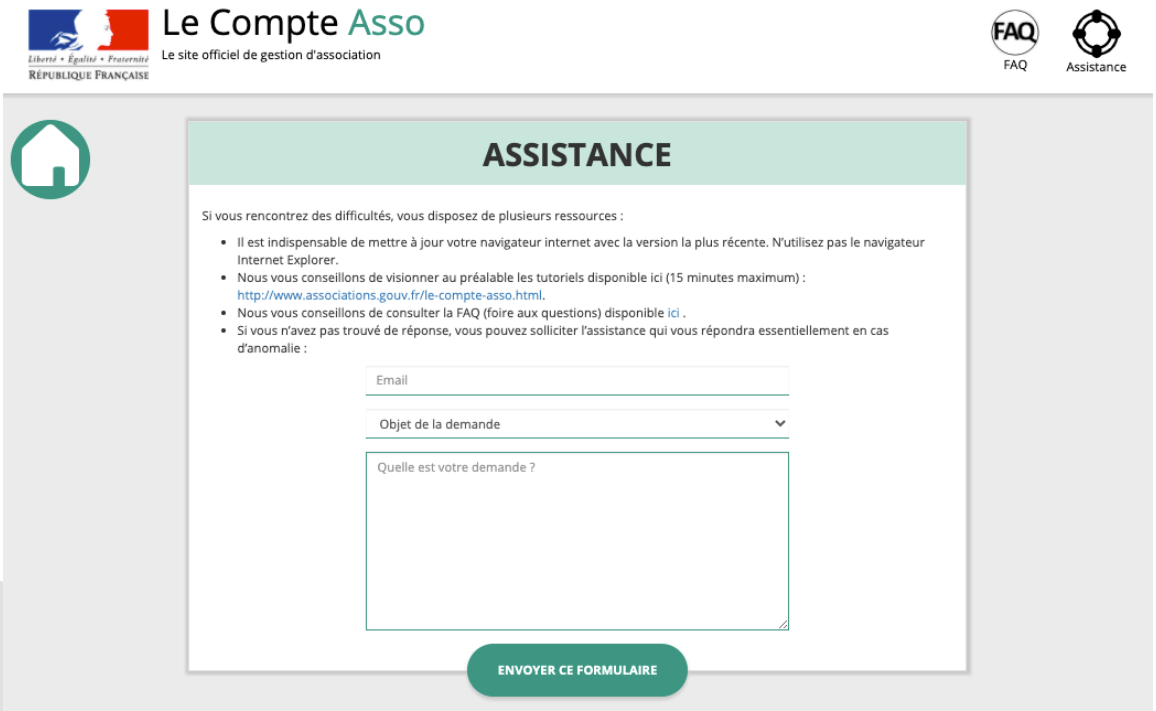

QUESTIONS SUR LES DEMANDES DE SUBVENTION ET CRF

1. Consulter la page PSF du site internet fédéral
2. Contacter votre ligue ou le pôle développement de la FFH
   psf@ffhockey.org

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY
102 avenue Henri Barbusse, 92700 COLOMBES
Tél. : 01 44 69 33 69
ffh@ffhockey.org
www.ffhockey.org

Merci de votre attention